



TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES
à compter du 1^{er} septembre 2022

Restauration scolaire

Accueil et repas	Tarif normal			Tarif avec prélèvement automatique			Accueil PAI sans repas
	1 ^{er} enfant	à partir du 2 ^{ème} enfant	Extérieur	1 ^{er} enfant	à partir du 2 ^{ème} enfant	Extérieur	
Élève	3,61 €	2,86 €	4,14 €	3,18 €	2,65 €	4,04 €	1,27 €
Adulte (enseignant)	6,58 €			6,06 €			

Le repas non réservé sera facturé à 6 €.

Périscolaire matin et soir

Quotient familial	accueil du matin	accueil du soir
inférieur ou égal à 400	0,20 €	0,40 €
de 401 à 649	0,25 €	0,51 €
de 650 à 870	0,30 €	0,61 €
de 871 à 1099	0,35 €	0,71 €
supérieur ou égal à 1100	0,40 €	0,81 €
extérieur	0,61 €	1,21 €

Pour les tarifs de l'accueil du soir, une réduction de 0,20 € sera appliquée à partir du 2^{ème} enfant.

Un forfait de 1,50 € sera facturé en cas de non-respect de la procédure d'inscription aux services périscolaires (accueils du matin et du soir) figurant dans le règlement intérieur.

Une pénalité d'un montant de 10 € en cas de retard pour récupérer l'élève le soir sera appliquée après un avertissement

Etude surveillée

Etude	Tarif
Élève	1.01 €

Une pénalité d'un montant de 10 € en cas de retard pour récupérer l'élève le soir sera appliquée après un avertissement.

Chaque année suivante au 1^{er} septembre une revalorisation de +1% sera appliquée à l'ensemble des tarifs visés ci-dessus.